

**Madame la députée,  
Monsieur le député,**

**Objet : Projet de loi C-14 : prématuré et périlleux**

Le 29 octobre dernier, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-14, dont l'objectif consiste à modifier la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

S'il est adopté, ce projet de loi donnera lieu à une déréglementation partielle de Postes Canada en retirant de son privilège exclusif la livraison de la poste-lettres du régime international.

Je m'oppose au projet de loi C-14. Postes Canada a le « privilège exclusif » de ramasser, de transmettre et de livrer le courrier, y compris le courrier international. Elle peut ainsi financer l'obligation qu'elle a d'assurer un service universel, et respecter son mandat. Le gouvernement ne devrait pas envisager la mise en œuvre d'une mesure de cette importance sans d'abord tenir un examen public approprié.

En ce moment, au Canada, le tarif de base de la poste-lettres est l'un des moins élevés des pays industrialisés. Nos services postaux sont universels et abordables, ce qui est un véritable tour de force dans un pays qui est le deuxième plus grand au monde. Je crois qu'il sera de plus en plus difficile d'offrir des services abordables à l'ensemble de la population si le gouvernement affaiblit le mécanisme même qui permet de financer le service postal universel, c'est-à-dire le privilège exclusif. C'est pourquoi je vous demande de vous opposer au projet de loi C-14.

Recevez mes sincères salutations.

(nom) \_\_\_\_\_

(adresse) \_\_\_\_\_

(ville) \_\_\_\_\_

(code postal) \_\_\_\_\_



**...pour l'instant**